

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juin 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 66 de l'ordre du jour
Consolidation et pérennisation de la paix

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 18 juin 2019, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents
de l'Allemagne, du Canada, de la Namibie et de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Namibie, de concert avec l'Allemagne, le Canada et l'Uruguay, a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de la troisième réunion annuelle du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est tenue à Windhoek les 10 et 11 avril 2019.

Près de 200 personnes ont assisté à la réunion, notamment des coordonnateurs et coordinatrices nationaux et régionaux membres du Réseau et des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies, du secteur de la sécurité et d'organisations de la société civile, pour débattre autour du thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers une pleine participation » et du sous-thème « L'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les programmes des communautés économiques régionales ».

Le communiqué contient les principales recommandations formulées lors de la réunion concernant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 66 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Christoph **Heusgen**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Marc-André **Blanchard**



L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Namibie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Neville Melvin **Gertze**

Le Chargé d'affaires,
Représentant permanent adjoint de l'Uruguay
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Luis **Bermúdez Álvarez**

Annexe à la lettre datée du 18 juin 2019 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Allemagne, du Canada, de la Namibie et de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité

Windhoek, 10 et 11 avril 2019

Communiqué conjoint des coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité

Nous, les représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Angola, de l'Australie, de la Belgique, du Brésil, de la Bulgarie, du Canada, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Lesotho, de la Lettonie, du Mali, du Nigéria, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande et de l'Uruguay, ainsi que de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union africaine, de l'Union européenne et de diverses entités des Nations Unies, nous sommes rassemblés à Windhoek les 10 et 11 avril 2019 dans le cadre de la troisième réunion du Réseau de coordonnateurs pour les femmes et la paix et la sécurité, organisée par la Namibie, Présidente du Réseau en 2019, en étroite collaboration avec l'Allemagne, le Canada, l'Uruguay et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des représentantes et représentants d'organisations nationales, régionales et internationales de la société civile ont également participé à cette réunion, et des Namibiennes ayant contribué à diverses missions de maintien de la paix y ont fait part de leur expérience sur le terrain.

Les débats de cette réunion se sont articulés autour du thème « Les femmes et la paix et la sécurité : vers une pleine participation » et du sous-thème « L'intégration de la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les programmes des communautés économiques régionales ».

La réunion de cette année a fait fond sur les discussions qui avaient été menées à la réunion fondatrice du Réseau tenue à New York en septembre 2016, lors des réunions tenues à Alicante en 2017 et à Berlin en 2018, et lors d'autres réunions au niveau des capitales tenues en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017 et 2018.

La réunion a été ouverte par la Vice-Première Ministre namibienne et Ministre des relations internationales et de la coopération, Netumbo Nandi-Ndaitwah, qui, à l'approche du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, a rappelé que la Déclaration de Windhoek, adoptée en 2000, avait été un précurseur de ladite résolution. L'oratrice a souligné la nécessité de mettre en place des mesures efficaces de prévention des conflits qui soient axées sur un désarmement effectif, y compris dans le cadre d'initiatives régionales, telles que l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » lancée par l'Union africaine. Elle a en outre fait valoir l'importance du rôle des femmes dans le rétablissement, le maintien et la consolidation de la paix. À cet égard, la Namibie envisage de créer un centre international des femmes pour la paix, qui privilégiera des questions telles que le règlement des conflits et les activités de gestion, certains aspects de la médiation et de la négociation, ainsi que les opérations de maintien de la paix.

L'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine, Bineta Diop, a souligné qu'il importait, pour que les engagements soient tenus, que la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité fasse l'objet d'un suivi et de l'établissement de rapports. Elle a ensuite présenté le Cadre continental de résultats adopté par la Commission de l'Union africaine aux fins de faciliter et d'accélérer l'action des États membres de l'Union africaine à cet égard.

À la veille du vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#), la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a lancé un appel à l'action, invitant instamment les participants à prendre et à tenir des engagements qui permettent d'accroître le rôle des femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Tout au long de la session, les coordonnateurs se sont penchés sur les recommandations ci-après :

1. Les coordonnateurs ont souligné qu'il importait d'**intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les plans des organisations régionales et d'en favoriser la mise en œuvre en élaborant des cadres ou des plans d'action régionaux**. Il ont fait valoir le rôle croissant des organisations régionales dans la promotion de la paix et de la sécurité et insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats tangibles concernant la question des femmes, de la paix et de la sécurité, compte tenu en particulier du caractère global et transnational des conflits. Les organisations régionales devaient réfléchir à la conception de mécanismes précis permettant de définir comment, quand et avec quels moyens lancer de nouvelles initiatives et qui en seraient les chefs de file. Les coordonnateurs ont convenu qu'il fallait intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les politiques régionales de sorte qu'il s'inscrive dans la droite ligne des objectifs régionaux existants. Ils ont également évoqué la nécessité d'harmoniser les plans d'action régionaux et nationaux et les indicateurs, grâce à une répartition précise des responsabilités tout en mettant en place des mécanismes de suivi permettant un suivi efficace de l'application du programme. Ils ont en outre convenu que la collaboration entre les États Membres, les organisations régionales et les entités des Nations Unies jouait un rôle décisif dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

2. Les coordonnateurs ont noté que de nombreuses organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union européenne, la SADC, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'OSCE, la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, entre autres, avaient adopté des politiques ou des plans d'action régionaux. Compte tenu de la dimension régionale des conflits contemporains, de tels plans et stratégies pouvaient être très utiles à l'action de prévention et de règlement des conflits et étaient de nature à compléter les plans d'action nationaux. L'efficacité de leur mise en œuvre supposait une volonté politique au plus haut niveau. Les coordonnateurs ont souligné qu'il importait d'aller au-delà des efforts de paix négative et d'étudier la manière de progresser vers une paix positive, grâce notamment à des initiatives axées sur la sécurité humaine. Les participants ont noté qu'il était essentiel d'envisager l'action sous cet angle si l'on voulait appliquer efficacement la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, notamment les dispositions portant sur la prévention, compte tenu en particulier de la nature changeante des conflits. Il fallait continuer d'encourager les pays et les régions où il n'y a pas de conflit armé à élaborer des plans d'action (à l'instar, par exemple, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Canada (pour ce qui concerne les désaccords sur le plan national) et de la SADC). Les participants ont également évoqué la nécessité d'améliorer l'échange d'informations entre les organisations régionales et entre les organisations régionales et sous-régionales. Il a

été convenu qu'il fallait intégrer dans les cadres régionaux des systèmes d'alerte rapide pour la prévention des conflits afin de renforcer l'efficacité de la préparation et des interventions. Les participants ont noté que les coalitions mondiales de soldates de la paix pouvaient favoriser l'échange des documents relatifs au maintien de la paix et renforcer les réseaux de médiatrices à l'échelle mondiale.

3. Les coordonnateurs ont souligné qu'il importait d'**accélérer l'élaboration et l'adoption de plans d'action nationaux afin d'accélérer aussi l'application de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions ultérieures pertinentes**, tout en mettant en commun les meilleures pratiques en matière de coordination, de suivi, d'évaluation et de financement des plans d'action nationaux. De nombreux coordonnateurs ont rendu compte de l'état d'avancement des plans d'action nationaux élaborés par leurs gouvernements et souligné que ces derniers devaient formuler leurs plans d'action dans le cadre de débats inclusifs et ouverts, qui associent la société civile, les jeunes, les acteurs non gouvernementaux et les autres parties prenantes concernées. Certains pays ont également annoncé avoir lancé leur premier plan d'action, en s'appuyant sur l'expérience acquise et les enseignements tirés par d'autres pays en la matière.

4. Conscients que les plans d'action nationaux servaient de catalyseurs au changement, les coordonnateurs ont recensé les nouvelles pratiques exemplaires et les enseignements récents associés à la mise en œuvre et au suivi efficaces des programmes d'action nationaux, y compris l'organisation de consultations et de partenariats avec la société civile. Ils ont reconnu que la société civile était un « allié de taille » dans l'exécution du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, sa voix et sa contribution indispensables conduisant souvent à l'élaboration de solutions durables.

5. Les coordonnateurs ont en outre mis en évidence les domaines nouveaux, comme la mobilisation des jeunes, le cyberspace et la sécurité, les changements climatiques (y compris les catastrophes naturelles), la lutte contre l'extrémisme violent et la traite des personnes, dans lesquels la question des femmes et de la paix et de la sécurité pouvait jouer un rôle moteur et apporter aujourd'hui des solutions plus efficaces aux défis de demain. Les participants ont reconnu que la mise œuvre des plans d'action nationaux, pour de nombreux pays, était freinée par l'insuffisance du financement et de l'allocation de fonds spéciaux et ont demandé que des efforts soient faits pour remédier à ce problème.

6. Les coordonnateurs se sont félicités du Programme de désarmement lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ont reconnu l'existence d'un **lien entre le désarmement et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, notamment, mais pas seulement, pour ce qui concernait le trafic des armes légères et de petit calibre**. Ils ont notamment souligné les effets négatifs du trafic d'armes sur les femmes, les filles et les jeunes, que l'on soit ou non dans une situation de conflit. Certaines discussions ont porté sur la sous-représentation relative des femmes dans les instances chargées de la maîtrise des armements et du désarmement et sur la nécessité d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les activités de désarmement. Conçues de manière à mieux tenir compte des questions de genre, ces activités peuvent avoir un effet bénéfique à cet égard pour le programme et son réseau ; il s'agirait par exemple de renforcer les liens entre les deux programmes, d'augmenter la participation des femmes aux processus de désarmement, d'encourager l'introduction de cadres et d'analyses axés sur le genre dans les débats sur la maîtrise des armements et d'encourager la collecte de données ventilées par sexe concernant les armes et leurs conséquences.

7. Les coordonnateurs ont pris acte des engagements pris par les États au titre du Traité sur le commerce des armes tout en se disant préoccupés par les conséquences pour les femmes des armes légères et de petit calibre illicites, en particulier par le fait que le commerce illicite entretient le conflit et l'instabilité. Ils ont décidé de continuer à engager des discussions sur les liens entre le désarmement, les armes légères et de petit calibre et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

8. Les débats ont également porté sur la mobilisation des **responsables d'organisations de jeunesse s'agissant de relever le défi de la participation des femmes et des jeunes**. Les coordonnateurs ont insisté sur l'importance de l'ouverture des espaces et de l'application du principe de responsabilité pour ce qui est de la participation effective des jeunes à tous les aspects de la consolidation de la paix. S'inspirant des méthodes novatrices et participatives employées par les « laboratoires de la paix » pour identifier les obstacles et trouver des solutions, les jeunes ont montré qu'ils devaient être associés au débat, être écoutés et respectés, et qu'une paix durable ne serait possible qu'avec la participation de toutes les femmes et de tous les jeunes. Ces laboratoires ont également créé les mots-dièse #wearehere, #peaceneedsher, #letusin et #allowusto. Il a été souligné que l'accès à l'information, aux réseaux de jeunes et à la technologie, notamment aux médias sociaux, peut largement contribuer à la participation active des femmes et des jeunes à la paix et à la sécurité.

9. Tout au long des débats, les participants ont fait observer qu'il importait que les femmes prennent davantage part à l'action en faveur de la paix et de la sécurité : leur participation et leur présence dans les domaines du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix, de la prise de décisions, de la négociation et de la médiation devaient donc être renforcées aux niveaux national et international. À l'approche du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), les coordonnateurs ont réaffirmé leur attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et se sont engagés à redoubler d'efforts pour continuer de le défendre et veiller à ce que les femmes soient dûment représentées dans la prise de décisions politiques et dans les négociations de paix aux niveaux national, régional et international.

10. Les coordonnateurs ont été exhortés à promouvoir l'adoption du projet de résolution sur les femmes, la paix et la sécurité axé sur la violence sexuelle en temps de conflit que l'Allemagne doit présenter au Conseil de sécurité le 23 avril 2019.

11. Les coordonnateurs ont souligné que les réunions semestrielles du Réseau étaient essentielles pour ce qui était de la création de partenariats et qu'il fallait miser sur l'élan qu'elles insufflaient pour assurer la continuité et garantir les échanges dans le cadre de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours de l'année.

12. Les coordonnateurs ont rappelé que le Réseau avait pour mandat de stimuler l'action aux niveaux national et régional, tout en insistant sur le fait qu'il importait de continuer à associer les débats de Windhoek à l'action de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu en particulier de la pertinence directe du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au regard des travaux du Conseil de sécurité. À cette fin, **le Réseau des coordonnateurs tiendra une réunion-bilan à New York**, qui sera organisée conjointement par les membres de la tróika du Réseau, à savoir l'Allemagne, le Canada et la Namibie sous la présidence de l'Uruguay.

13. Les coordonnateurs ont demandé aux autres États Membres et aux organisations régionales d'envisager de se joindre au réseau.